

**CONDITIONS D'OCTROI DE BOURSE PAR LA SBF À DES JEUNES CHERCHEURS**  
**POUR ASSISTER À UN COLLOQUE**  
*(adoptées par le Conseil d'administration du 28 avril 2020-rév BE 2 mai)*

Chaque année la SBF offre trois bourses d'un montant de 400 euros destinées à des jeunes chercheurs (doctorants à partir de la 2<sup>e</sup> année, post-docs, et statutaires depuis moins de 5 ans) pour leur permettre de présenter leurs travaux et participer à des colloques / conférences de portée internationale.

**Conditions d'octroi de la bourse**

- Avoir déposé un résumé pour une présentation orale ou un poster ;
- Présenter une demande de bourse sous forme d'une lettre de motivation d'une page maximum (incluant le statut actuel du demandeur et le lien du site du colloque) en y joignant le titre de l'intervention, du résumé déposé et un CV d'une page ;
- Fournir une lettre de recommandation écrite par une personne autre que l'encadrant du jeune chercheur (1 page) ;
- Adresser le dossier complet par courriel en un pdf unique (à [secretariat@societebotaniquedefrance.fr](mailto:secretariat@societebotaniquedefrance.fr)) au minimum huit jours avant un CA de la SBF (voir le calendrier des réunions sur le site).

Le demandeur s'engage à :

- ajouter le logo (fourni par la SBF) à son poster et à remercier la SBF dans sa présentation ;
- faire une conférence lors d'une séance de la SBF ou écrire un court article pour le JB.

**Observation :**

Les candidats seront avisés du résultat dans la semaine qui suit la tenue du C.A. où celle-ci aura été présentée. Le virement du montant de la bourse, par la Société botanique de France, sera effectué dès la réception de l'accord de présentation du résumé par les organisateurs du colloque accompagné de la facture d'inscription à l'évènement.

-----